

Fiche Action B1 : Soutenir et développer les dispositifs de pairs-aidance

Constats :

Les constats issus du diagnostic sont les suivants :

- Déploiement non homogène de la pair-aidance
- Des zones non pourvues de GEM (ex : pays des Vallons de Vilaine...)
- Non reconnaissance de l'expertise des patients
- Absence de déploiement du modèle médiateur de santé pairs sur le département

La place des pairs dans la contribution au rétablissement est maintenant pleinement reconnue. Elle prend des formes diverses.

Description de l'action

La pair-aidance est aujourd'hui pleinement reconnue comme une contribution essentielle dans la réponse aux problématiques psychiques.

Les GEMs sont l'espace premier dans lesquels se déploie ce concept. Ils sont pertinents d'où l'enjeu dans prendre soin.

L'UNAFAM propose un soutien à toutes celles et ceux qui sont impactés par la pathologie de leur proche. Cette autre forme d'aide entre pairs est aussi à faire connaître et à valoriser.

La dynamique de pair-aidance pour se déployer pleinement nécessite d'être confortée par la formation, la diversification de ses modalités et une rétribution de ses contributions.

Axe B : Les personnes concernées et leurs proches : des partenaires, une ressource, des compétences

Rappel des objectifs opérationnels

- Sensibiliser et promouvoir la pair-aidance et la reconnaître comme vecteur d'inclusion citoyenne
- Favoriser les activités dans les périodes d'hospitalisation et à l'issue de celle-ci
- Renforcer les liens avec les associations de pairs-aidance dès le début de la prise en charge et de l'accompagnement.
- Favoriser la reconnaissance et la contribution sociale des personnes

Pilote(s) :

- Représentant GEM
- Représentant des usagers
- UNAFAM : Mme KERJEAN et Mme SARRET

Contributeurs :

- UNAFAM
- Représentants des usagers
- Représentants des GEM
- Représentants sanitaires psychiatrie
- ESMS (SAVS/SAMSAH FAM/MAS/FOYERS)
- CLSM
- Associations dans les secteurs de psychiatrie
- MDPH
- Santé Mentale France
- MDU
- Handicap 35

Articulation politiques publiques et démarches territoriales

- Projet Régional de Santé Bretagne 2018-2022
- Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT)
- Schéma Départemental en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Déclinaison	Modalité de réalisation des phasages	Référents de phasage	Calendrier	Moyens nécessaires
I. Soutenir et développer les Groupes d'Entraide Mutuelle	1.1) Identifier les zones dépourvues et/ ou mal pourvues Pour certains des territoires, soutenir les démarches en vue de la mise à disposition de locaux adaptés 1.2) Accompagner le développement des GEM - Accompagner le développement des GEM avec une prudence quant au seuil critique - Favoriser une mutualisation de moyens matériels ou immatériels (ressources artistique, documentation etc.). 1.3) Proposer qu'une contribution soit transmise aux financeurs sur le financement des GEM pour - Une réduction des inégalités territoriales (financement du fonctionnement en complément de la dotation globale, la prise en compte les frais de déplacement) - Une dotation « animation-projet ». - Une réflexion sur la carrières des animateurs (évolution professionnelle, prise des conséquences financière de la GVT)	InterGem / ARS	- Tout au long du PTSM 35	- Soutenir les coopérations entre les différents GEM du territoire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Octroyer des moyens de fonctionnement à l'InterGem / CNIGEM
II. Développer les divers modèles de pairs-aidance	2.1) Distinguer le métier de médiateur de santé pairs des autres formes de pairs-aidance : Faire venir des médiateurs de santé pair, pour témoigner de leur expérience dans la perspective du déploiement de cette fonction en Ille-et –Vilaine. 2.2) Mettre en place des formations/sensibilisations à la pairs-aidance (de tous niveaux) ; Faciliter l'accès au PSSM (pour les adhérents des GEM) ; Expérimenter la mobilisation des compétences de pair-aidants par les établissements du département notamment dans le cadre de l'éducation thérapeutique 2.3) Soutenir les initiatives qui concouraient à la mise en place d'un réseau de pairs-aidant pour notamment, valoriser les compétences, travailler à la reconnaissance et à la rétribution de la contribution sociale des pairs-aidants <ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir une stratégie de VAE pour valider des compétences des pairs-aidant ○ Soutenir le développement du passeport bénévole et lui donner la visibilité et les moyens et le rendre diffusable à l'ensemble du territoire d'Ille et vilaine. 2.4) Accompagner d'autres mode de structurations de dispositifs de pairs-aidant (exemple avec le Club House etc.) 2.5) Communiquer sur l'aide aux familles : Diffusion des modèles (UNAFAM, CREFAP...)	InterGem / UNAFAM / Santé Mentale France	- Dès 2020 et tout au long du PTSM 35	
III. Valoriser l'apport des dispositifs de pairs-aidance et de l'aide entre pairs	3.1) Vers les professionnels et les élus - Organiser une communication qui valorise les différentes formes et contributions sociales de l'aides entre pairs et définir une stratégie de diffusion : cibles (professionnels en formation, en action, les élus et d'autres publics, médecine de Ville etc., par le biais des SISM, un colloque d'une journée ou deux porté par une association), modalités etc. 3.2) Vers les personnes concernées - Renforcer la sensibilisation à l'accès aux dispositifs existants, « l'aller vers » y compris pendant l'hospitalisation	GEM / UNAFAM	- 2020-2021 : construction de la démarche - 2022 : Mise en place	- Outils de communication - Financement de temps fort

Modalité de l'évaluation

Action	Résultat attendu	Modalité d'évaluation
Soutenir et développer les dispositifs de pairs-aidance	- Promouvoir la pairs-aidance et la faire reconnaître comme vecteur d'inclusion citoyenne - Conforter les associations de pairs-aidance - Conforter les compétences des pairs aidants par la formation - Valorisation de la contribution sociale des pairs-aidants	- Mesurer la connaissance des ressources existantes (personnes concernées, famille, élus) - Observation de la « bonne santé » des GEM - Observation sur les formations mises en place - Observation sur la création de modalités de reconnaissance

Points de vigilance

- Ne pas penser les mutualisations comme des économies d'échelles
- Soutenir la diversité dans les GEM
- Médiateurs de santé pairs : attention à en faire comprendre la place dans les équipes,
- S'assurer de la qualité de la formation qui sera dispensée